

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

N° 2022_7_3

Séance du 8 décembre 2022

**Objet : Subvention « Cultur'à La Fare »
pour 2022**

VOTE

Retrait de M. LAFORCE

UNANIMITE

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Benjamin LEGUEVACQUES à M. Joël YERPEZ

M. Eric SPINELLY à M. Denis PALMERINI

Mme Myriam SEILER à Mme Marie-Aude MESTRE

Mme Christine VALLET à Mme Silvia BARATA

Mme Céline DELOUS à Mme Carine WECKERLIN

Absent : Mme Marie-Laure GIORSETTI

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Subvention exceptionnelle à l'association Cultur'à La Fare

L'association Cultur'à La Fare a formulé une demande de subvention pour l'année 2022 dans le cadre de l'exercice de ses activités. A cet effet, elle a fourni un dossier administratif et financier.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association Cultur'à La Fare une subvention d'un montant de 1 000 € afin de leur permettre de poursuivre leur activité dans de bonnes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 € à l'association Cultur'à La Fare pour l'année 2022,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 à l'article 6574.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUILLET



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA